



PROCÈS VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 mars, à 18 heures 30, le conseil municipal de CORNIL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal FOUCHÉ, maire.

Étaient présents :

Mesdames Éliette BESSE, Jeanine CARPENTIER, Joëlle CHARISSOU, Laëtitia GUINDRE, Marion PATIENT, Marie- Pierre PERRIER, Irène SERVIÈRES, Messieurs Pascal FOUCHÉ, Marceau BOURDARIAS, Pierre CHASSAING, Michel ESCURE, Denis LAJOINIE, Patrice MARTINIE.

Était absent excusé :

Monsieur José MOREIRA

Secrétaire de séance : Madame Irène SERVIÈRES

Approbation du procès-verbal du 06 février 2025

Le compte rendu du conseil municipal du 06 février 2025 a été **approuvé à l'unanimité**.

Délibération n° 2025-11 : OBJET : Approbation des comptes de gestion de l'année 2024

Le conseil municipal :

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° 2025-12 : Approbation des comptes administratifs de l'année 2024

Budget communal :

Après avoir entendu la lecture du compte administratif du budget communal de l'année 2024, le conseil municipal approuve le compte administratif de la commune comme détaillé ci-dessous :

- **Compte administratif**

Section de fonctionnement

. Excédent de fonctionnement de l'année 2024	+ 21 846,94
. Excédent de l'année antérieure	+ 163 024,28

<u>Excédent de fonctionnement</u>	+ 184 871,22

Section d'investissement

. Déficit d'investissement de l'année 2024	- 150 232,16
. Excédent de l'année antérieure	+ 54 388,23

<u>Déficit d'investissement</u>	- 95 843,93

→ RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024 :

Excédent de + 89 027,29

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° 2025-13: Approbation des comptes administratifs de l'année 2024

Budget C.C.A.S:

Après avoir entendu la lecture du compte administratif du budget du C.C.A.S. de l'année 2024, le conseil municipal approuve le compte administratif du C.C.A.S, comme détaillé ci-dessous :

- **Compte administratif**

- Section de fonctionnement

. Résultat de fonctionnement de l'année 2024	- 2 880,45
. Excédent de l'année antérieure	+ 2 880,45

Résultat de fonctionnement	0,00

→ RÉSULTAT DE CLÔTURE : **0,00**

Le Centre Communal d'Action Sociale de CORNIL est dissous au 31/12/2024, aucun résultat n'est donc à affecter sur l'exercice 2025.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2025-14 : Approbation des comptes administratifs de l'année 2024

Budget lotissement :

Après avoir entendu la lecture du compte administratif du budget du lotissement de l'année 2024, le conseil municipal approuve le compte administratif du lotissement, comme détaillé ci-dessous :

- **compte administratif**

- <u>Section de fonctionnement</u>	
. Excédent de fonctionnement de l'année 2024	0,00
. Déficit de l'année antérieure	0,00

Résultat de fonctionnement	0,00
- <u>Section d'investissement</u>	
. Déficit d'investissement de l'année 2024	0,00
. Déficit de l'année antérieure	-58 527,35

Déficit d'investissement	- 58 527,35

→ RÉSULTAT DE CLÔTURE :

Déficit de - 58 527,35

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2025-15 : Affectation des résultats de l'exercice 2024

Budget commune :

Résultat de fonctionnement antérieur	163 024,28
Résultat d'investissement antérieur reporté	54 388,23
<u>Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2024</u>	
Recettes	359 021,22
Dépenses	208 789,06
Solde d'exécution de l'exercice	- 150 232,16
Solde année antérieure	54 388,23
Solde d'exécution cumulé	- 95 843,93
Restes à réaliser	0,00
Besoin de financement de la section	95 843,93

Résultats de fonctionnement au 31/12/2024

Recettes	914 739,26
Dépenses	892 892,32
Résultat de l'exercice	21 846,94
Excédent antérieur	163 024,28
Total à affecter	184 871,22

Ces résultats seront repris dans le budget principal 2024 de la façon suivante :

au 002 - fonctionnement recettes :	89 027,29
au 1068 - investissement recettes :	95 843,93

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° 2025-16 : Affectation des résultats de l'exercice 2024

Budget lotissement :

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2024

Recettes	0,00
Dépenses	0,00
Solde année antérieure	- 58 527,35
Solde d'exécution de l'exercice	0,00
Solde d'exécution cumulé	- 58 527,35

Résultats de fonctionnement au 31/12/2024

Recettes	0,00
Dépenses	0,00
Solde antérieur	0,00
Résultat de l'exercice	0,00
Total à affecter	0,00

Ces résultats seront repris dans le budget lotissement 2024 de la façon suivante :

au 002 - fonctionnement recettes :	0,00
au 001 - investissement dépenses :	58 527,35

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° 2025-17 : Vote des subventions aux associations

Madame Éliette BESSE, Madame Laëtitia GUINDRE, présidente et vice-présidente d'associations, s'abstiennent de prendre part à cette délibération.

Il y aura un marché de pays : le 05 juillet 2025. La cotisation s'élèvera à 370,00 euros.

Une subvention exceptionnelle de 2 000 euros sera octroyée pour le voyage scolaire (classe de mer) qui aura lieu la dernière semaine de juin 2025.

Les subventions attribuées aux autres associations sont maintenues.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° 2025-18 : Approbation de la Modification Simplifiée n°1 du PLU

Le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme, mis à disposition du public jusqu'au 7 février 2025 ne fait état d'aucune observation. Au vu des avis conformes des divers organismes d'état, le projet est prêt à être adopté.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2025-19 : Demande de subvention amendes de police au conseil départemental – Réfection de la traverse de bourg RD1

Une partie des travaux sur la RD1 en traversée de bourg reste à la charge de la commune (trottoirs, signalisation, avaloirs et grilles) pour un montant de 7 015,24 euros.

Dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, le conseil municipal sollicite une subvention auprès du conseil départemental à hauteur de 2 455,33 euros.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° 2025-20 : Attribution d'une aide à l'obtention du permis de conduire

Dans le cadre de l'action sociale devenue compétence communale en raison de la dissolution du CCAS, une jeune habitante de CORNIL qui souhaite passer son permis de conduire sollicite la commune pour une aide financière.

Afin de faciliter cette démarche onéreuse, le maire propose de verser à l'auto-école VERGNE de TULLE, qui est en charge ladite formation au permis de conduire de Madame X, une participation unique de **200,00 euros**, couvrant a minima le forfait de passage de l'examen du code de la route.

Pour : 12

Abstention : 1

Questions diverses

- **Protection sociale des employés**

La participation aux mutuelles sera obligatoire à partir du 01 janvier 2026. Le centre de gestion étudie la possibilité d'un contrat collectif.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'étude de ce contrat collectif.

- **Éclairage public**

Suite au renforcement du réseau par l'installation d'un deuxième poste de transformation une partie de l'éclairage public est actuellement hors service. Une solution est à l'étude par le bureau DEJANTE.

La séance est levée à 19 h 45.

Le maire,



Pascal FOUCHÉ

La secrétaire de séance,

Irène SERVIÈRES